

# Le logiciel libre et ses enjeux en trois minutes chrono par Frédéric Couchet

Voici une déjà *vieille* intervention de [Frédéric Couchet](#), délégué général de l'[April](#), ayant eu lieu dans le cadre des [élections municipales françaises de 2008](#).

Mais, d'après moi, non seulement elle est toujours d'actualité (il suffit de remplacer [Dadvs](#) par [Hadopi](#)) mais elle peut également être une intéressante source d'inspiration lorsque nous nous retrouvons en situation de tenter d'expliquer le logiciel libre à un public non averti (tout comme par exemple la [citation de Stallman](#) et le [fameux extrait Canal+](#)).

« Le logiciel libre est un logiciel qui respecte les libertés fondamentales de l'utilisateur. Il y a quatre libertés : utilisation, étude, modification et redistribution... »

Voilà qui a le mérite de la clarté. Et d'enchaîner ensuite sur le développement coopératif et l'Internet citoyen.



-> La [vidéo](#) au format webm

-> Le fichier de [sous-titres](#)

On pourra comparer la définition donnée ici du logiciel libre à celle, plus précise mais peut-être plus complexe à appréhender, du site [GNU.org](#) (celle que nous sert généralement Richard Stallman à chacune de ses conférences) :

« L'expression *Logiciel libre* fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, cela signifie que les utilisateurs ont les quatre libertés essentielles :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
  - La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.
  - La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).
  - La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise. »
- 

## Compte-rendu de l'action de sensibilisation du 4 mai à la Cité des Sciences

Pas moins de 50 libristes se sont déplacés ce mardi soir à l'appel de [Framasoft](#) et de l'[April](#) pour distribuer quelques 700 [tracts](#) et 100 [FramaDVD](#) aux visiteurs invités à l'inauguration officielle de l'exposition « Contrefaçon » présentée à la Cité des sciences et de l'industrie. L'opération symbolique de sensibilisation du public de l'exposition à l'existence des licences libres fut donc un véritable succès, palliant ainsi un peu plus à la [censure imposée par l'INPI](#).



Pendant plus de deux heures, le parvis de la Cité des sciences fut animé par une joyeuse cohorte de libristes de diverses associations (VLC, Ubuntu-fr, April, Framasoft et même membres

du Parti Pirate français survivant) colportant tracts et FramDVD de visiteur en visiteur. Ces derniers se montraient pour la plupart polis, promettant dans presque tous les cas de lire le tract que nous leur tendions.

L'accueil réservé par la Cité des sciences fut lui aussi courtois, mais froid, surtout en considération des 11°C qui régnaient dehors et du vent mordant qui balayait le parvis. En effet, malgré nos diverses demandes, nous n'avons pas été autorisés à mener notre action dans le grand hall de la Cité.



Dans l'effervescence bon enfant de l'activité, deux types de tracteurs se distinguèrent : les polypes de récif et les poissons pilotes. Les premiers, fermement ancrés à leur banc de corail, captaient sans se déplacer l'attention de tout visiteur dépourvu de tract passant à proximité, le temps de lui fournir le précieux document.

Les seconds, moins rapides en cas d'affluence, répétaient continuellement la même ronde, marchant au devant des visiteurs et les accompagnant sur 20 à 30 mètres jusqu'au barrage Vigipirate marquant l'entrée de la Cité, se donnant le temps d'introduire la démarche et souvent d'entamer une conversation.

Le but n'était pas de prêcher des convaincus mais de pallier au manque d'objectivité imposé par l'INPI à l'exposition. Or, avec le public de l'inauguration officielle, se déplaçant sur invitation de la Cité des sciences et donc sélectionné par ses sponsors, nous étions bien servis. Toutefois, j'ai l'exemple d'un visiteur en costume de velours vert, se définissant comme juriste et qui, une fois arrivé au barrage me demanda, l'air grave mais ravi d'avoir appris quelque chose, 4 ou 5 tracts supplémentaires pour discuter du sujet avec ses amis.

Si les personnalités encostumées se sont succédées pendant

deux heures, toujours relativement surprises par l'ampleur du dispositif bénévole déployé à l'entrée, l'arrivée la plus remarquée fut celle de la présidente de la Cité des sciences et de l'industrie [Claudie Haigneré](#), sous bonne escorte. Il ne fut pas possible d'entamer de conversation avec elle lors de son passage et elle ne donna pas suite à la requête formulée par [Frédéric Couchet](#) de nous permettre d'entrer dans le hall. Toutefois, elle se saisit volontiers du FramaDVD que je lui tendais, sans pour autant ralentir son allure.

Plus tard, parmi les premiers visiteurs à ressortir de l'exposition, certains nous affirmèrent que la présidente de la Cité des sciences parla dans son discours d'une exposition « portant à débat » comme le confirmait notre présence et notre action aux portes du lieu. L'exposition était d'ailleurs souvent jugée superficielle, ou partielle par les personnes prenant le temps de nous en parler.

En conclusion, le succès de la mobilisation, le nombre de tracts distribués et les retours des visiteurs à leur arrivée et à leur départ confirment l'utilité d'une telle opération. Richard M. Stallman peut être fier des libristes français, car à défaut de venir informer le public chaque jour à l'entrée de l'exposition comme il l'avait idéalement [suggéré](#), la mobilisation ne faiblit pas depuis l'ouverture le 20 avril dernier. Les acteurs du web ont su réagir promptement pour sauver le [texte](#) d'Isabelle Vodjdani de son élagage, puis **informer plus de personnes via Internet que n'en a accueilli l'exposition depuis son lancement.**

Enfin, d'autres opérations de sensibilisation semblent se profiler sur le [forum](#), et l'[Ubuntu Party](#) de mai arrive à grands pas...



---

## Rapport Fourgous : Le communiqué de l'April et les propositions de l'AFUL

Nous avons déjà par deux fois évoqué le rapport de la mission parlementaire du député Jean-Michel Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique. D'abord en extrayant les [passages](#) qui touchent de près ou de loin le logiciel libre et sa culture, et ensuite en demandant à François Elie de nous en faire une [lecture critique](#).



Nous vous proposons ci-dessous, et l'une après l'autre, les réactions de l'April et de l'AFUL que nous avons *malicieusement* choisi de réunir ici dans un même billet.

Dans son communiqué, l'April prend acte de certaines avancées tout en regrettant la timidité des mesures préconisées. L'Aful quant à elle se veut constructive en faisant état de douze propositions, non pas pour « réussir l'école numérique » mais,

nuance, pour « réussir le numérique à l'école »<sup>[1]</sup>.

## **April / Rapport Fourgous : une reconnaissance partielle des apports fondamentaux du libre à l'éducation**

[URL d'origine du document](#)

*Paris, le 4 mars 2010. Communiqué de presse.*

L'April se félicite que certaines de ses positions soient reprises dans le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous<sup>[2]</sup> sur la modernisation de l'école par le numérique mais regrette qu'après avoir montré que le [logiciel libre](#) est une approche privilégiée pour réussir l'école numérique, il ne propose aucune mesure concrète pour tirer parti de cette opportunité.

Le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique a été remis le 15 février 2010 au Ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel.

L'April en tant qu'observateur attentif de l'évolution de l'usage et de l'enseignement de l'informatique dans le système éducatif<sup>[3]</sup> a contribué à cette mission<sup>[4]</sup> dans le cadre de la consultation préalable. Elle se félicite de la prise en compte, même partielle, de sa contribution mais regrette que le logiciel libre ne soit cité que marginalement et ne fasse l'objet d'aucune mesure concrète alors qu'il est un élément central des solutions possibles.

Le rapport précise que le libre permet, entre autres de lutter contre la fracture numérique mais aussi qu'il favorise l'apprentissage des fonctionnalités plus que des outils. Il est également précisé que « en apprenant à utiliser des fonctionnalités plus que des outils, le libre habitue les

élèves à la pluralité, à la diversité »<sup>[5]</sup>.

Nous retrouvons là les positions défendues par l'April. Selon Benoît Sibaud, vice-président : « Notre association est, en matière éducative, attachée à la formation d'utilisateurs autonomes, éclairés et responsables. Nous considérons que les logiciels libres constituent, de par la transparence technologique qui les définit et les valeurs de partage qui les fondent, l'un des leviers les plus précieux à la disposition de la communauté enseignante pour l'enseignement à et par l'informatique ».

Plus loin l'accent sur les « pratiques coopératives et collaboratives » des enseignants est mis. À nouveau le rapport préconise de « favoriser le développement de ressources libres »<sup>[6]</sup>. De nombreuses structures encadrant la mutualisation de ressources pédagogiques libres entre enseignants existent déjà. Citons Sésamath, Educ00o<sup>[7]</sup>, Scideralle<sup>[8]</sup> ou encore Ofset<sup>[9]</sup>. Le rapport fait explicitement référence à l'April par la voix de Benoît Sibaud : « Les enseignants devraient ainsi être incités à partager leurs travaux en protégeant ceux-ci par l'emploi de licences de libre diffusion du type Creative CommonsBySA, [GNU](#) Free Documentation License ou Licence Art Libre ».

L'April regrette cependant que ces points n'aient pas été davantage pris en compte dans la liste des priorités définies par la mission et que le libre ne soit cité que marginalement. Il est préconisé de généraliser les manuels numériques sans se préoccuper de la façon dont les enseignants pourraient se les approprier. Pour faire sienne une ressource pédagogique, un enseignant doit pouvoir justement l'adapter à son public, à sa situation pédagogique et à ses pratiques. Les manuels numériques actuels ne le permettent pas, ils sont vendus dans des formats rarement modifiables voire l'interdisent sur le plan légal. Il est regrettable que le rapport n'incite pas à



encourager de façon institutionnelle des regroupements d'enseignants tels Sésamath<sup>[10]</sup> qui ont justement déjà produit des manuels numériques libres de mathématiques reconnus pour leur qualité pédagogique<sup>[11]</sup>. À la place un fonds de développement à seule destination d'éditeurs privés semble préconisé.

Sur le plan de l'exception pédagogique, l'April regrette de ne voir aucune mesure claire destinée à mettre un terme à l'insécurité juridique qui fait partie du métier d'enseignant. Il est certes préconisé de créer (en urgence) cette exception dans le système juridique du droit d'auteur alors qu'il suffirait dans un premier temps de favoriser la mutualisation entre professionnels de l'éducation et le développement de ressources libres. Concernant le B2i, le rapport va dans le sens des conclusions de l'April<sup>[12]</sup> et de nombreux autres acteurs comme l'EPI et le groupe ITIC-ASTI<sup>[13]</sup> car : « le B2i ne prend pas en compte ni la capacité à pouvoir se former tout au long de la vie, ni les connaissances techniques de base nécessaires pour comprendre les outils numériques ». L'April ne peut que se réjouir de voir mentionné que « La mise en place d'une matière informatique est une nécessité dans une société où tout fonctionne via le numérique »<sup>[14]</sup>.

Enfin concernant les tableaux numériques interactifs (TNI), « la France comptera 50 000 TNI en 2010 »<sup>[15]</sup> le rapport n'évoque pas les problèmes d'interopérabilité. Chaque fabricant de tableau développe son propre format qui ne peut être utilisé qu'avec leurs propres logiciels. Ces formats sont propriétaires et fermés et empêchent donc toute mutualisation avec des professeurs utilisant d'autres marques. En cas de mutation dans un autre établissement, tout le travail réalisé par le professeur peut être tout simplement inutilisable si le fabricant n'est plus le même. Il conviendrait donc de définir un cahier des charges national afin d'élaborer un format



commun et interopérable pour les ressources utilisant les TNI. Rappelons que sous l'impulsion du BECTA<sup>[16]</sup> britannique un format de fichier ouvert destiné aux applications de type TNI a été publié<sup>[17]</sup>. Ce format est endossé par le projet European Schoolnet dont est d'ailleurs membre le Ministère de l'Éducation Nationale. Plusieurs fabricants de TNI ayant accepté de prendre en charge ce format, il nous semble ainsi naturel que son intégration soit requise dans les appels d'offre à venir.

En vertu des points mentionnés ci-dessus, l'April appelle le gouvernement à enfin mettre en place une véritable politique publique d'utilisation des logiciels, ressources libres et formats ouverts dans l'éducation. C'est là une opportunité à saisir dans l'intérêt des élèves et de l'école numérique. Enfin, l'April rappelle la nécessité forte de mettre en place un enseignement de l'informatique en tant que tel dès le Collège.

## **AFUL / Douze propositions pour l'école à l'ère numérique**

### [URL d'origine du document](#)

*Suite à la publication du rapport FOURGOUS « Réussir l'école numérique », l'AFUL, l'ADULLACT et SCIDERALLE font douze propositions pour « Réussir le numérique à l'école ».*

Le [rapport Fourgous](#), dense, riche et touffu, semble hésiter entre une école numérique fondée sur le collaboratif et la richesse de ressources partagées d'une part, et d'autre part une école numérique qui serait le marché tout trouvé d'une industrie du numérique en mal de clients.

*« Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les situations d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un*

*client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger » François Élie.*

Nous vous invitons donc à découvrir nos propositions et à en discuter sur la [liste dédiée à l'usage des logiciels libres dans l'éducation](#) du [groupe de travail Éducation de l'AFUL](#).

## **Douze propositions pour « réussir le numérique à l'école » :**

1. **Liberté** – Les logiciels et les ressources numériques acquises, développées ou produites avec participation de fonds publics doivent être placées sous licence libre et disponibles dans un format ouvert afin de permettre leur libre partage : les utiliser, étudier, modifier, redistribuer librement.
2. **Égalité** – Avant de viser des solutions dites innovantes, il faut privilégier l'équipement et la disponibilité des ressources pour le plus grand nombre, par la mutualisation et des mécanismes de péréquation.
3. **Fraternité** – Le travail collaboratif entre les élèves, les professeurs, les associations partenaires de l'école et tous les acteurs de l'éducation, en particulier les collectivités, doit être encouragé et soutenu.
4. Un observatoire permanent composé de spécialistes de la mesure est chargé d'évaluer en continu et avec précision les impacts de tel ou tel usage lié au numérique dans les domaines scolaire et para-scolaire.
5. La mise en œuvre de dispositifs TICE efficaces ou innovants est prise en compte dans l'évolution de la carrière des enseignants.
6. Les Inspections sont chargées dans toutes les matières d'organiser, de maintenir et de faire croître le recensement, la production collaborative et l'indexation de contenus libres, avec des enseignants volontaires rémunérés pour ce travail. Les éditeurs (privés ou non) peuvent évidemment utiliser ce fonds pour proposer des

manuels scolaires. Le modèle de Sésamath peut être une piste à suivre.

7. Les collectivités et l'État conjuguent leurs efforts pour mutualiser leurs ressources et faire produire et maintenir un patrimoine de logiciels libres d'usage administratif et pédagogique à destination des 70 000 écoles et établissements scolaires français, par souci d'efficacité, d'interopérabilité et d'égalité républicaine.
8. L'école numérique s'appuie pour le développement et la maintenance de ses infrastructures matérielles, logicielles et documentaires, ainsi que pour la formation continue et l'accompagnement des enseignants, sur un réseau structuré de Centres de Ressources Informatiques.
9. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine du travail asynchrone ou distant sont explorées pour faciliter la liaison école-famille et améliorer les liens entre l'école et les élèves ne pouvant s'y rendre.
10. L'informatique devient une discipline à part entière, dont l'enseignement obligatoire dès le primaire est réalisé par des professeurs ayant le diplôme requis dans cette spécialité ou ayant bénéficié d'une formation qualifiante. La gestion des compétences, l'accompagnement des enseignants et la formation initiale et continue font l'objet du plus grand soin.
11. Afin de garantir l'égalité des chances, les collectivités et l'État mutualisent leurs efforts pour offrir un vaste support en ligne gratuit à l'échelle nationale, animé par des professeurs nommés dans la 31<sup>e</sup> académie : l'académie en ligne. Ces professeurs sont formés au tutorat en ligne.
12. Les activités de production en ligne des élèves (écriture dans Wikipédia, site web, blog...) peuvent être intégrées dans un portfolio qui leur est proposé.

[Ces douze propositions au format PDF.](#)

## Notes

[1] Crédit photo : [Torres21](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Pour le consulter: <http://www.reussirlecolenumerique.fr/>. Voir aussi [Libres extraits du rapport Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique \(par A. Kauffmann\)](#), [Rapport Fourgous – Notes de lecture de François Elie](#) et [Douze propositions pour l'école à l'ère numérique](#)

[3] Voir notamment [Jean Louis Gagnaire interpelle le ministère de l'éducation nationale à propos de la plateforme SIALLE, Audition de l'April à la mission e-educ, site du groupe de travail éducation de l'April](#)

[4] [Former les citoyens de demain : lettre de l'April à Jean-Michel Fourgous](#)

[5] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 259

[6] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, Page 285

[7] [Educ00o.org](#) « L'association Educ00o a pour vocation d'aider à la mutualisation de ressources éducatives libres autour de la suite bureautique OpenOffice.org. Elle encadre aussi le développement d'00o4kids qui est une version d'OpenOffice.org spécialement adaptée pour les élèves de l'enseignement primaire voire début du secondaire »

[8] [Scideralle](#), issue du projet AbulÉdu, Scideralle se fixe pour mission de soutenir et promouvoir des projets visant à fournir à tout public des logiciels et ressources libres pour l'éducation

[9] [Ofset](#) a été créée pour développer des logiciels libres éducatifs et des ressources afférentes pour le système GNU

[10] [Sesamath.net](#) « L'association Sésamath a pour vocation essentielle de mettre à disposition de tous des ressources pédagogiques et des outils professionnels utilisés pour l'enseignement des Mathématiques via Internet. »

[11] Les [manuels Sésamath](#) ont été préfacés par une Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de mathématiques

[12] [Option « Informatique et sciences du numérique » au lycée : une première avancée avant un mouvement de fond ?](#)

[13] <http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d0912a.htm>

[14] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 189.

[15] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 72.

[16] Le BECTA est l'équivalent de la SDTICE en Grande-Bretagne : <http://www.becta.org.uk/>

[17] [Le format "Interactive Whiteboard Common File Format" \(IWBCF\)](#) dont on peut d'ores et déjà télécharger les spécifications sur la page [BECTA de SourceForge](#)

---

## Les 7 péchés de Windows

# parlent déjà 7 langues

Nous reproduisons un communiqué de l'April dans la mesure où nous sommes directement impliqués.



Il s'agit de l'annonce de la traduction en plusieurs langues de la campagne « **Les 7 péchés de Windows** » de la [Free Software Foundation](#).

Nous en avons parlé [ici-même](#) à l'occasion de la sortie, il y a trois mois, de la première traduction en date, [la française](#) justement (travaillée en collaboration avec l'April, via notre groupe [Framalang](#))<sup>[1]</sup>.

Pour rappel, ces 7 *péchés* sont l'empoisonnement de l'éducation, l'invasion de la vie privée, le comportement monopolistique, le verrouillage, le blocage abusif des standards, le soutien des DRM, les menaces sur la sécurité de l'utilisateur.

## La campagne « **Les 7 péchés de Windows** »

**Coup d'envoi des démarches de sensibilisation à l'échelle internationale**

[URL d'origine du document](#)

*BOSTON, Massachusetts, USA – Vendredi, 22 janvier 2010* – La Fondation pour le Logiciel Libre (Free Software Foundation, FSF) a annoncé aujourd'hui l'extension internationale de sa

campagne *Les 7 Péchés de Windows* pour la défense des libertés des utilisateurs d'ordinateurs, avec des traductions et des communiqués de presse disponibles dans plus de huit langues. Des traductions dans d'autres langues sont aussi en cours.

La campagne *Les 7 Péchés de Windows* met en lumière sept domaines principaux dans lesquels les logiciels propriétaires, et plus particulièrement Microsoft Windows, portent atteinte à tous les utilisateurs d'ordinateurs : en envahissant la vie privée, en contaminant l'éducation, en enfermant les utilisateurs, en ne respectant pas les normes, en profitant de comportements monopolistiques, en appliquant des verrous numériques (DRM) et en portant atteinte à la sécurité des utilisateurs.

Ces éléments sont mis en avant dans un courrier que les organisateurs de la campagne ont déjà envoyé aux dirigeants des 500 plus grandes entreprises du classement Fortune ainsi qu'aux plus grandes ONG des États-Unis. Cette lettre met en garde les dirigeants concernés par Windows 7 à propos de "l'absence de sécurité, de liberté et de respect de la vie privée" à laquelle ils s'exposeraient s'ils venaient à adopter Windows 7, et elle soutient qu'ils devraient à la place adopter des solutions libres comme le système d'exploitation GNU/Linux et la suite logicielle bureautique OpenOffice.org.

La FSF demande aux citoyens qui se sentent concernés d'aider à diffuser ce message en soumettant de nouveaux dirigeants d'organisations qui sont aussi concernés par Windows 7 afin qu'ils reçoivent eux aussi une version de la lettre. Le directeur exécutif de la FSF, Peter Brown, explique que « de nombreuses personnes sont frustrées par les organisations avec lesquelles ils interagissent et par le soutien qu'elles apportent à une industrie du logiciel qui oeuvre contre les libertés des citoyens. Nos instances dirigeantes, tant au plan national que local, les ONG ainsi que les universités et les écoles publiques qui utilisent des logiciels propriétaires vont ainsi à l'encontre de l'intérêt public, le plus souvent



du fait de leur méconnaissance du logiciel libre ou d'un égarement quant aux valeurs qu'elles sous-tendent. Nous espérons alerter ces décideurs de la contribution bénéfique qu'ils peuvent apporter à la société en faisant migrer leurs organisations vers le logiciel libre. »

« En traduisant *Les 7 Péchés de Windows* dans autant de langues que possible, nous faisons de cette campagne une mobilisation internationale pour défendre les libertés des utilisateurs d'ordinateurs », a ajouté Matt Lee, le responsable de la campagne au sein de la FSF. En plus des traductions du site web, la FSF distribue aussi ce communiqué de presse dans ces mêmes langues, aux représentants locaux de chacune des zones linguistiques concernées.

Coordonnés par les permanents de campagne de la FSF qui travaillaient avec des traducteurs bénévoles, les efforts de traduction ont été déployés au cours des derniers mois, en utilisant des logiciels libres et en collaborant au moyen de l'outil GNU Mailman. La première traduction à être publiée a été [la française](#), traduite par les membres des associations française du logiciel libre, April et Framasoft.

Toute partie intéressée peut rejoindre les efforts de traduction en visitant <http://meta.windows7sins.org>. Le site a déjà été traduit de [l'anglais](#) vers [l'arabe](#), [le français](#), [l'italien](#), [le russe](#), [l'espagnol](#) et [l'allemand](#).

« Les traductions permettent aux lecteurs non-anglophones de comprendre les enjeux de la campagne de la FSF. L'April et Framasoft encouragent leurs membres et les communautés francophones du logiciel libre à profiter de la sortie de Windows Seven pour informer leurs amis, famille, collègues, connaissances... sur les dangers du logiciel propriétaire, les pratiques abusives de Microsoft et sur l'existence du logiciel libre » ont indiqué Frédéric Couchet de l'April et Alexis Kauffmann de Framasoft.

Les volontaires qui souhaiteraient traduire dans leur langue *Les 7 Péchés de Windows* ainsi que d'autres documents de la FSF peuvent [nous écrire](#).

## Notes

[1] Crédit photo : [Techedlive](#) (Creative Commons By-Sa)

---

# Windows 7 comme les 7 « péchés » de Microsoft

Le 26 août dernier la [Free Software Foundation \(FSF\)](#) lançait la campagne [Windows7sins](#) en vue d'alerter l'opinion sur le fait que Windows avait beau avoir changé, (le symbole du logiciel propriétaire qu'est) Microsoft demeurait toujours le même.



Grâce aux efforts communs et conjoints de Framasoft (traduction [Framalang](#)) et de l'[April](#) (relecture et mise en ligne<sup>[1]</sup>), le site de la campagne est désormais [traduit en français](#).

Cette campagne joue sur le numéro du dernier système d'exploitation pour se décliner en sept « péchés », malheureusement « capitaux » à freiner le développement et la diffusion du logiciel libre :

1. Empoisonnement de l'éducation
2. Invasion de la vie privée
3. Comportement monopolistique

4. Verrouillage
5. Blocage abusif des standards
6. Soutien des DRM
7. Menaces sur la sécurité de l'utilisateur

Vous en trouverez quelques extraits ci-dessous mais nous vous invitons surtout à [parcourir le site](#).

*Remarque : Cette campagne a été diversement reçue par les internautes anglophones. Encore une critique de Microsoft, occupez-vous plutôt de mettre en avant les qualités du logiciel libre, envoyer [une lettre](#) aux 500 plus grandes sociétés américaines ne sert à rien<sup>[2]</sup>, a-t-on ainsi pu entendre ça et là. À vous ne nous dire (avec écoute et courtoisie) dans les commentaires si nous avons néanmoins bien fait de traduire le site.*

## **Les 7 « péchés » de Windows 7**

### **Péché 1 : Empoisonnement de l'éducation**

À ce jour, on apprend à la plupart des enfants, dont l'éducation implique des ordinateurs, à utiliser le produit d'une seule entreprise : Microsoft. Cette firme dépense de fortes sommes pour que les groupes de pression et les commerciaux corrompent les services d'éducation. Une éducation qui mise sur la puissance des ordinateurs devrait ouvrir la voie de la liberté et de l'autonomie, et non ouvrir un boulevard au monopole insidieux d'une entreprise.

[Pour en savoir plus..](#)

### **Péché 2 : Invasion de la vie privée**

Microsoft utilise des logiciels avec des noms fallacieux comme Windows Genuine Advantage pour inspecter le contenu des disques durs de ses utilisateurs. Les termes de la licence utilisateur que l'on est obligé d'accepter avant de pouvoir utiliser Windows préviennent bien que Microsoft se réserve le

droit de faire ça sans avertissement.

[Pour en savoir plus..](#)

### **Péché 3 : Comportement monopolistique**

Pratiquement tous les ordinateurs achetés sont vendus avec Windows pré-installé, et non par un libre choix. Microsoft impose ses dictats aux revendeurs de matériel informatique, pour qu'ils ne proposent pas de PC sans Windows pré-installé, bien que de très nombreux clients le leur demandent. Même les ordinateurs disponibles avec d'autres systèmes d'exploitations pré-installés tel que GNU/Linux incluait souvent Windows au départ.

[Pour en savoir plus..](#)

### **Péché 4 : Verrouillage**

Microsoft essaie régulièrement de contraindre ses utilisateurs à faire des mises à jour, en supprimant le support des versions précédentes de Windows et d'Office, et en augmentant le niveau du matériel requis. Pour beaucoup de gens, cela signifie qu'ils doivent mettre leur ordinateur au rebut juste parce qu'il n'est pas à la hauteur des exigences techniques requises par les nouvelles versions de Windows.

[Pour en savoir plus..](#)

### **Péché 5 : Blocage abusif des standards**

Microsoft a essayé de bloquer le passage au standard libre pour les formats de documents, parce que des standards comme OpenDocument Format menaceraient le contrôle exercé pour le moment sur l'utilisateur avec les formats propriétaires de Word. Elle s'est lancée dans des manoeuvres en sous-main, qui peuvent aller jusqu'à la corruption de fonctionnaires, pour essayer de stopper de telles initiatives.

[Pour en savoir plus..](#)

### **Péché 6 : Soutien des DRM (Digital Restrictions**

## Management)

Avec Windows Media Player, Microsoft collabore avec les grandes firmes des médias pour imposer des restrictions sur la copie de médias avec leur système d'exploitation. Par exemple, à la demande de NBC, Microsoft est capable d'empêcher les utilisateurs de Windows d'enregistrer des émissions télévisées qu'ils ont pourtant le droit d'enregistrer légalement.

[Pour en savoir plus..](#)

## Péché 7 : Menaces sur la sécurité de l'utilisateur

Windows a une longue histoire de failles de sécurité, ouvrant la porte à la diffusion des virus et permettant à des utilisateurs distants de prendre le contrôle des ordinateurs d'autres usagers et de les transformer en robots spammeurs. Puisque le logiciel est secret, tous les utilisateurs dépendent de Microsoft pour régler ces problèmes – mais Microsoft tient à ses propres intérêts en matière de sécurité, pas à ceux de ses usagers.

[Pour en savoir plus..](#)

Extraits du site [Windows7Sins en version française](#).

## Notes

[1] Voir [le communiqué de presse](#) de l'April pour l'occasion. Sur le même site et en insistant sur la vente liée, l'April propose également un flyer de 8 pages, qu'[elle s'est amusée à distribuer](#) à l'entrée du tout nouveau Windows Café à Paris le jour de son inauguration.

[2] En fait non pas 500 mais 499 car la FSF n'a pas jugé pertinent d'écrire à Microsoft, arguant que la société ne comprendrait pas !

---

# Mésentente cordiale entre Stallman et le Parti Pirate suédois sur le logiciel libre

Pourquoi les propositions du [Parti Pirate suédois](#) sont paradoxalement susceptibles de se retourner contre le logiciel libre ?



C'est ce que nous relate [Richard Stallman](#)<sup>[1]</sup> dans un récent article traduit pas nos soins, où l'on s'apercevra que la réduction du copyright et la mise dans le domaine public ont peut-être plus d'inconvénients que d'avantages lorsqu'il s'agit du cas très particulier des logiciels libres.

*Remarque : Cette traduction vous est proposée par Framalang dans le cadre d'une collaboration avec l'April (dont Cédric Corazza a assuré la relecture finale).*

## Pourquoi les propositions du Parti Pirate suédois se retournent contre le logiciel libre

[How the Swedish Pirate Party Platform Backfires on Free Software](#)

[URL d'origine de la traduction](#)

*Richard Stallman – 24 juillet 2009 – GNU.org  
(Traduction Framalang : Don Rico, Goofy et aKa)*

La campagne de harcèlement à laquelle se livre l'industrie du

copyright en Suède a conduit à la création du premier parti politique dont le programme vise à réduire les restrictions dues au copyright : le Parti Pirate. Parmi ses propositions, on trouve l'interdiction des [DRM](#), la légalisation du partage à but non lucratif d'œuvres culturelles, et la réduction à une durée de cinq ans du copyright pour une utilisation commerciale. Cinq ans après sa publication, toute œuvre publiée passerait dans le domaine public.

Dans l'ensemble, je suis favorable à ces changements, mais l'ironie de la chose, c'est que ce choix particulier effectué par le Parti Pirate aurait un effet néfaste sur le logiciel libre. Je suis convaincu qu'ils n'avaient nulle intention de nuire au logiciel libre, mais c'est pourtant ce qui se produirait.

En effet, la GNU General Public License (*NdT : ou licence GPL*) et d'autres licences copyleft se servent du copyright pour défendre la liberté de tous les utilisateurs. La GPL permet à chacun de publier des programmes modifiés, mais à condition de garder la même licence. La redistribution d'un programme qui n'aurait pas été modifié doit elle aussi conserver la même licence. Et tous ceux qui redistribuent doivent donner aux utilisateurs l'accès au code source du logiciel.

Pourquoi les propositions du Parti Pirate suédois affecteraient-elles un logiciel libre placé sous copyleft ? Au bout de cinq ans, son code source passerait dans le domaine public, et les développeurs de logiciel privé pourraient alors l'inclure dans leurs programmes. Mais qu'en est-il du cas inverse ?

Le logiciel privé est soumis à des [CLUF](#), pas seulement au copyright, et les utilisateurs n'en ont pas le code source. Même si le copyright permet le partage à but non commercial, il se peut que les CLUF, eux, l'interdisent. Qui plus est, les utilisateurs, n'ayant pas accès au code source, ne contrôlent pas les actions du programme lorsqu'ils l'exécutent. Exécuter



un de ces programmes revient à abandonner votre liberté et à donner au développeur du pouvoir sur vous.

Que se passerait-il si le copyright de ce programme prenait fin au bout de cinq ans ? Cela n'obligerait en rien les développeurs à libérer le code source, et il y a fort à parier que la plupart ne le feront jamais. Les utilisateurs, que l'on privera toujours du code source, se verraient toujours dans l'impossibilité d'utiliser ce programme en toute liberté. Ce programme pourrait même contenir une « bombe à retardement » conçue pour empêcher son fonctionnement au bout de cinq ans, auquel cas les exemplaires passés dans le « domaine public » ne fonctionneraient tout simplement pas.

Ainsi, la proposition du Parti Pirate donnerait aux développeurs de logiciels privés la jouissance du code source protégé par la GPL, après cinq ans, mais elle ne permettrait pas aux développeurs de logiciel libre d'utiliser du code propriétaire, ni après cinq ans, ni même cinquante. Le monde du Libre ne récolterait donc que les inconvénients et aucun avantage. La différence entre code source et code objet, ainsi que la pratique des CLUF, permettraient bel et bien au logiciel privé de déroger à la règle générale du copyright de cinq ans, ce dont ne pourrait profiter le logiciel libre.

Nous nous servons aussi du copyright pour atténuer en partie le danger que représentent les brevets logiciels. Nous ne pouvons en protéger complètement nos programmes, nul programme n'est à l'abri des brevets logiciels dans un pays où ils sont autorisés, mais au moins nous empêchons qu'on les utilise pour rendre le programme non-libre. Le Parti Pirate propose d'abolir les brevets logiciels, et si cela se produisait, ce problème ne se poserait plus. Mais en attendant, nous ne devons pas perdre notre seul moyen de protection contre les brevets.

Aussitôt après que le Parti Pirate a annoncé ses propositions, les développeurs de logiciel libre ont décelé cet effet

secondaire et proposé qu'on établisse une règle à part pour le logiciel libre : on allongerait la durée du copyright pour le logiciel libre, de sorte que l'on puisse le garder sous licence copyleft. Cette exception explicite accordée au logiciel libre contrebalancerait l'exception de fait dont bénéficierait le logiciel propriétaire. Dix ans devraient suffire, à mon sens. Toutefois, cette proposition s'est heurtée à une forte résistance des dirigeants du Parti Pirate, qui refusent de faire un cas particulier en allongeant la durée du copyright.

Je pourrais approuver une loi par laquelle le code source d'un logiciel placé sous licence GPL passerait dans le domaine public au bout de cinq ans, à condition que cette loi ait le même effet sur le code source des logiciels propriétaires. Car le copyleft n'est qu'un moyen pour atteindre une fin (la liberté de l'utilisateur), et pas une fin en soi. En outre, j'aimerais autant ne pas me faire le chantre d'un copyright plus fort.

J'ai donc proposé que le programme du Parti Pirate exige que le code source des logiciels propriétaires soit déposé en main tierce dès la publication des binaires. Ce code source serait ensuite placé dans le domaine public au bout de cinq ans. Au lieu d'accorder au logiciel libre une exception officielle à la règle des cinq ans de copyright, ce système éliminerait l'exception officieuse dont bénéficierait le logiciel propriétaire. D'un côté comme de l'autre, le résultat est équitable.

Un partisan du Parti Pirate a proposé une variante plus large de ma première suggestion : une règle générale selon laquelle le copyright serait allongé à mesure que l'on accorde plus de liberté au public dans l'utilisation du programme. Cette solution présente l'avantage d'insérer le logiciel libre dans un mouvement collectif de copyright à durée variable au lieu de n'en faire qu'une exception isolée.

Je préférerais la solution de la main tierce, mais l'une ou

l'autre de ces méthodes éviterait un retour de flamme, particulièrement nuisible au logiciel libre. Il existe sans doute d'autres solutions. Quoi qu'il en soit, le Parti Pirate suédois devrait éviter d'infliger un handicap à un mouvement spécifique lorsqu'il se propose de défendre la population contre les géants prédateurs.

## Notes

[1] Crédit photo : [Mecredis](#) (Creative Commons By)

---

# Le logiciel libre européen est-il politiquement de gauche ?

L'April [se félicite du succès](#) rencontré par [l'initiative du Pacte du Logiciel Libre](#) au lendemain des élections européennes. Bravo pour la mobilisation, c'est effectivement une bonne nouvelle que d'avoir 34 députés issus de 7 pays différents signataires de ce Pacte (même si on pourra m'objecter que cela représente à peine 5% des 736 députés que totalise l'assemblée).



Mais c'est moins la quantité que la qualité des ces élus qui a retenu mon attention.

On dit souvent que le logiciel libre n'appartient à aucun parti ou courant politique. On dit également que le vieux clivage gauche-droite n'est plus forcément pertinent à l'aube

de ce nouveau millénaire. On dit enfin que le mouvement écologiste ne doit pas (ou plus) être classé à gauche.

Il n'empêche que si vous regardez dans le détail la liste de ces 34 députés, vous serez peut-être comme moi frappé par la parenté commune de ces élus<sup>[1]</sup>.

Le voici reproduit ci-dessous, accompagnés par des liens Wikipédia donnant de plus amples informations sur les partis auxquels ils appartiennent (j'y ai appris plein de choses personnellement) :

- France

- Corinne Lepage, [Mouvement démocrate](#)
- Marielle de Sarnez, Mouvement démocrate
- Michèle Rivasi, [Europe écologie](#)
- Robert Rochefort, Mouvement démocrate
- Hélène Flautre, Europe écologie
- Daniel Cohn-Bendit, Europe écologie
- Jean-Luc Bennahmias, Mouvement démocrate
- José Bové, Europe écologie
- Nathalie Griesbeck, Mouvement démocrate
- Vincent Peillon, [Parti Socialiste](#)
- Patrick Le Hyaric, [Front de Gauche](#)
- Gilles Pargneaux, Parti Socialiste
- Henri Weber, Parti Socialiste
- Kader Arif, Parti Socialiste
- Stéphane Le Foll, Parti Socialiste
- Marie-Christine Vergiat, Front de Gauche
- Sandrine Béliet, Europe écologie

- Italie

- Patrizia Toia, [Partito Democratico](#)
- Gianluca Susta, Partito Democratico
- Vittorio Prodi, Partito Democratico
- Sonia Alfano, [Italia dei Valori](#)
- Gianni Vattimo, Italia dei Valori
- Niccolò Rinaldi, Italia dei Valori

- Belgique
  - Anne Delvaux, [Centre démocrate humaniste](#)
  - Isabelle Durant, [Ecolo](#)
  - Jean-Claude Marcourt, [Parti socialiste](#)
  - Bart Stae, [Groen](#)
- Royaume-Uni
  - Nigel Farage, [UK Independence Party](#)
  - Jean Lambert, [Green Party](#)
  - Caroline Lucas, Green Party
- Espagne
  - Francisco Sosa Wagner, [Unión Progreso y Democracia](#)
  - Raül Romeva i Rueda, [Iniciativa per Catalunya Verds – Esquerra unida i alternativa](#)
- Pays-Bas
  - Dennis De Jong, [Socialistische Partij](#)
- Grèce
  - Nikos Houndis, [SYRIZA](#)

Au final, et à une exception britannique près, il n’y en a que pour « la gauche », prise au sens large (du centre-gauche, aux socialistes, en passant par les verts).

De là à en conclure qu’il n’y a que la gauche qui manifeste un intérêt assumé pour le logiciel libre en Europe, il n’y a qu’un pas que j’hésiterais cependant à franchir.

Et vous ?

## Notes

[1] Crédit photo : [Celesteh](#) (Creative Commons By)

---

# Quand l'Europe est invitée à signer le Pacte du Logiciel Libre

C'est à ce type d'initiatives que l'on mesure pleinement le rôle et l'utilité de l'April et de tous ses adhérents.



En invitant, depuis 2007, les candidats aux élections politiques à signer Le Pacte du Logiciel Libre, l'April sensibilise en effet nos futurs représentants aux enjeux du logiciel libre. Accord, refus ou indifférence constituant alors des éléments d'information à prendre en compte lors du vote □

C'est aujourd'hui le tour des élections européennes qui sont souvent le théâtre de décisions lourdes de conséquence pas forcément médiatisées.

Encore faut-il que notre candidat soit au courant. C'est pourquoi l'April vous invite à porter ce Pacte à leur connaissance. Car rien ne se fera sans vous.

Il y a actuellement 72 signataires du Pacte à l'Assemblée nationale. Participons à sensiblement augmenter ce chiffre dans toutes les chambres représentatives et les futures lois Hadopi ne passeront plus.

*Vous trouverez ci-dessous la reproduction du Pacte et du*

*communiqué de presse de l'April.*

## **Le Pacte du Logiciel Libre à la conquête du Parlement européen**

[URL d'origine du document](#)

*Paris, le 31 mars 2009. Communiqué de presse.*

À l'occasion des élections européennes de juin 2009, l'April lance une nouvelle campagne sous la bannière de [l'initiative Candidats.fr](#) : tous les citoyens attachés au [Logiciel Libre](#) sont invités à proposer le Pacte du Logiciel Libre aux candidats. Le Parlement européen est effectivement le théâtre de débats majeurs pour le Logiciel Libre et les standards ouverts. L'April souhaite par cette campagne prévenir le retour des brevets logiciels, les atteintes à la neutralité des réseaux, et favoriser l'interopérabilité et la libre concurrence sur le marché européen du logiciel. L'April souhaitant que cette campagne soit l'occasion de sensibiliser aussi largement que possible les futurs députés européens elle propose à tous les citoyens européens attachés au Logiciel Libre de se joindre à cette campagne. L'April propose donc, avec l'association italienne Associazione per il Software Libero, un portail européen.

L'initiative Candidats.fr de l'April invite les citoyens à contacter les candidats aux élections européennes pour leur proposer le Pacte du Logiciel Libre. Le Pacte du Logiciel Libre est un document simple permettant aux électeurs de savoir quel candidat dans leur circonscription a conscience des enjeux du Logiciel Libre et s'est engagé à promouvoir et défendre les libertés qui y sont associées.

Le Pacte du Logiciel Libre est également un outil permettant à tous les citoyens attachés au Logiciel Libre de sensibiliser les candidats quant à la responsabilité qui sera la leur s'ils sont élus. Le Pacte du Logiciel Libre s'inscrit donc dans une



double démarche citoyenne fournir une base au dialogue entre les citoyens et les élus avant les élections autour des enjeux du Logiciel Libre, et disposer d'engagements clairs pris en conscience.

Le Logiciel Libre est une opportunité pour le public, la France et l'Europe mais de nombreuses menaces pèsent sur son avenir. Au niveau européen, il s'agit de prévenir le retour des brevets logiciels, les atteintes à la neutralité des réseaux, et de s'opposer aux tentatives d'imposer le « *trusted computing* », véritable informatique déloyale, comme norme technique. Mais l'objectif est aussi de mettre un terme à la vente liée des ordinateurs et des systèmes d'exploitation, de réviser la directive EUCD, de mettre en place un véritable droit à l'interopérabilité et de favoriser l'utilisation de logiciels libres et de standards ouverts dans les administrations et établissements publics européens.

*« Le Parlement européen vote les directives qui s'appliquent ensuite dans notre droit national, à l'instar de la directive EUCD transposée par la loi DADVSI. Il est donc essentiel que les eurodéputés soient sensibilisés aux enjeux du Logiciel Libre, afin que le droit européen ne soit pas porteur de discriminations pour les développeurs comme pour les utilisateurs, »* déclare Benoît Sibaud, Président de l'April.

Des domaines comme le droit de la consommation ou la réglementation des marchés publics sont également concernés : la vente liée des ordinateurs et des systèmes d'exploitation est largement pratiquée en Europe, et les marchés publics y sont trop souvent orientés sur une technologie en particulier. L'établissement de règles claires est une condition incontournable pour mettre un terme aux abus de position dominantes et aux situations de rente.

*« Les futurs eurodéputés doivent prendre conscience que le Logiciel Libre est une opportunité pour l'Europe. La mobilisation de chacun est essentielle pour que les candidats*

*prennent la mesure de l'attachement des citoyens au Logiciel Libre et aux libertés qu'il leur offre, »* ajoute Frédéric Couchet, Délégué Général.

L'April souhaite que cette campagne soit l'occasion de sensibiliser aussi largement que possible les futurs députés européens. C'est pourquoi, avec l'association italienne [Associazione per il Software Libero](http://www.assoziazionelinux.org/), elle propose à tous les citoyens européens attachés au Logiciel Libre de se joindre à cette campagne. Les deux associations mettent leurs outils à la disposition de tous. Un portail européen avec un wiki (en anglais) donne accès à toutes ces ressources : <http://freesoftwarepact.eu/>

## **Le pacte du logiciel libre**

[URL d'origine du document](#)

*Un bien commun à protéger et à développer*

**Je suis candidat(e) aux élections européennes 2009**

**J'ai conscience que**

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de [pays](#) et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

**Je m'engage donc à**

Encourager par des moyens institutionnels les administrations

publiques, établissements publics et collectivités territoriales à développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts ;

Soutenir des politiques actives en faveur du Logiciel Libre et m'opposer à toute discrimination à son encontre ;

Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, notamment en demandant la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits et en m'opposant à tout projet ou proposition qui irait dans ce sens.